

SEANCE du : 20 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt juin à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 14 juin 2022.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Bruno BODIN	Pascal GABILY	Pierre MORIN
Philippe BARON	Pierre BUREAU	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Thierry BAUDOUIN	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Alain ROBIN
Bérangère BAZANTAY	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Philippe ROBIN
Florence BAZZOLI	Sandrine DELUGEAU	Jean-François MOREAU	Anne ROUX
Anita BRIFFE	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Rodolph THIBAUDEAU
Hélène BROSSEAU à partir de 19h53	Stéphanie FILLON	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTAIX

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Marie JARRY à Emmanuelle MENARD	Jamel CHENIOUR à Bruno COTHOUIS	Marinette TALLIER à Bruno COTHOUIS
Corinne BAUDRY-GELLE	Hélène BROSSEAU de 19h45 à 19h53	Sandra CAILTON à Yannick CHARRIER

Secrétaire de séance : Constance MACKOW, assistée des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.
Assistait également : Delphine CHESSEYON - Directrice Générale des Services
Mathieu LEGAY - Directeur Général Adjoint

2022

Renouvellement de la ligne de trésorerie du Crédit Agricole n° CP 1479

La Commune de Bressuire est titulaire d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole d'un montant de 500 000,00 €. Celle-ci arrive à échéance le 11/07/2022 et il est proposé de la renouveler.

Il est proposé au conseil municipal de retenir la proposition suivante :

Prêteur : CREDIT AGRICOLE

Montant : 500 000,00 €

Taux : Euribor 3 mois moyenné + marge de 0,42%, le tout flooré à 0,42 %

Périodicité d'intérêts : Mensuelle

Durée : 12 mois

Commission de non-utilisation : Néant

Commission d'engagement : 750,00 €


Mise à disposition des fonds : en une ou plusieurs fois avec un tirage minimum de 15 000,00€


Règlement des intérêts : Ils seront payés par l'emprunteur dans les 5 jours ouvrés de la communication du calcul des intérêts, établie et notifiée mensuellement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :

- **DE RETENIR** la proposition ci-dessus
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Maire,

Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20220623-DG_DEL_2022_139-DE
Date de télétransmission : 23/06/2022
Date de réception préfecture : 23/06/2022